

Montréal, le 21 septembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des  
coûts et la structure tarifaire de Énergir  
Dossiers R-3867-2013 Phase 2B**

---

Chers confrères et consœurs,

Dans sa lettre du 10 septembre 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) convoquait les participants à une rencontre préparatoire, le 25 septembre 2020, à propos de l'échéancier du dépôt de la nouvelle preuve d'Énergir<sup>1</sup> dans le dossier mentionné en objet.

La Régie a pris connaissance des renseignements fournis par Énergir dans sa lettre du 18 septembre<sup>2</sup>. Considérant les assurances fournies par Énergir quant à la date de dépôt de sa nouvelle preuve, la Régie estime que la rencontre préparatoire du 25 septembre n'est plus requise, et de ce fait, **elle en annule la tenue**.

Veuillez agréer, chers confrères et consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [A-0268](#).

<sup>2</sup> Pièce [B-0536](#).